



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2026-84

L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à 19h30.

Le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-quatre juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, à Brignais, sous la présidence de Monsieur Damien Combet, Président.

Le secrétaire de séance désigné est : M. Jean-Marc BUGNET

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 41

Nombre de conseillers communautaires présents : 34

Nombre de conseillers communautaires absents et représentés : 6

Nombre de conseillers communautaires absents : 1

PRESENTS :

Mme BEN SLAMA Monia, M. BERARD Serge, M. BUGNET Jean-Marc, M. CATRAIN Lionel, Mme CLOP Elyane, Mme COMBARNOUS Dominique, M. COMBET Damien, Mme CONSTANT Christiane, Mme DHENNIN Béatrice, M. DUMAS Fabien, M. DUPLAN Fabrice, M. FERREIRA Damien, M. FOUILLAND Pierre, M. FRANCO Xavier, M. FRANCO Ernesto, M. FRANCOIS Sébastien, M. GIORGIO Frédéric, Mme GRILLON Valérie, Mme JEANJEAN Corinne, M. KLAÏ Omar, M. LANOISELEE Denis, Mme LE FLEM Céline, M. LEVEQUE Guillaume, Mme MILLOT Pascale, Mme MORELLON Martine, Mme MORETTI Aurélie, M. REBOUL Christophe, Mme REBOUL Claire, Mme RIVAT Christelle, Mme ROTHEA Céline, Mme ROUANET Anne-Claire, Mme SENECLAUZE Agnès, Mme STARON Catherine, Mme VENDITTELLI Solange.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme BEUGRAS Laurence donne pouvoir à Mme VENDITTELLI Solange
M. DIGNE Jérôme donne pouvoir à Mme CONSTANT Christiane
M. NOWAK Grégory donne pouvoir à Mme REBOUL Claire
M. SAUVAGE Thomas donne pouvoir à Mme MORELLON Martine
M. THUET Bruno donne pouvoir à M. REBOUL Christophe
Mme VERNIER Donia donne pouvoir à M. LEVEQUE Guillaume

ABSENTS :

M. CLARETON Xavier

Objet : Tarification 2026 – Logement des 7 Chemins

Vu le rapport établi par Mme Aurélie Moretti :

Entre septembre 2022 et mars 2023, la CCVG a mené une étude de restructuration du secteur des 7 Chemins avec la COPAMO (Communauté de Communes du Pays

Mornantais). La restitution de cette étude, le 20 mars 2023, a permis de lister un programme d'actions à l'échelle du secteur.

La Commission Développement économique Vie des Entreprises et tourisme de la CCVG du 6 juin 2023, a validé les enjeux suivants comme étant prioritaires dans le secteur des 7 Chemins :

- La réponse aux enjeux de sécurité et de fluidité des flux,
- L'amélioration de la qualité d'entrée de ville, avec la maîtrise des destinations des activités du secteur, et l'amélioration de la qualité d'un secteur vitrine,
- Le développement encadré et ciblé du secteur des 7 chemins.

Afin de répondre à ces enjeux, la CCVG a procédé à l'inventaire des zones d'activités et acté la constitution de sa 20ème zone d'activités économiques sur le secteur des 7 chemins en mai 2026.

Dès la conclusion de l'étude de restructuration, la CCVG a mis en place une veille foncière active sur le secteur et entamé des procédures d'acquisitions à l'amiable et par voie de préemption.

Les propriétaires de la maison sise 6 rue du Général Brosset à Vourles (parcelle AW n°130) ont informé la CCVG de leur volonté de mettre en vente cette propriété dès mai 2024. Cette acquisition répondant à l'objectif de reconstituer un foncier stratégique (la parcelle jouxtant d'autres propriétés de la CCVG sur le secteur), la collectivité a donc procédé à l'achat de la propriété le 25/11/2024.

Le devenir du secteur des 7 chemins étant une opération de long terme, nécessitant une étude de programmation urbaine plus poussée, il apparaît aujourd'hui opportun d'envisager la mise en location de cette maison d'habitation d'une superficie de 116m², sous la forme d'une convention précaire d'occupation.

Les conditions de location proposées sont les suivantes :

- Loyer mensuel : 752,84 €
- Dépôt de garantie : 752,84 €
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : refacturée au réel

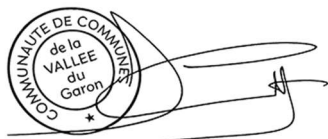
Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité des membres votants,

APPROUVE les conditions de location de la maison d'habitation sise 6 rue du Général Brosset dans le secteur des 7 chemins à Vourles telles qu'exposées ci-dessus.

Extrait certifié conforme,
Le 30 juin 2026

Damien Combet
Président

Jean-Marc Bugnet
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, corresponding to Jean-Marc Bugnet, the Secretary of the meeting.

Votants	40
Abstention	0
Contre	0
Pour	40

¹ La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite)